

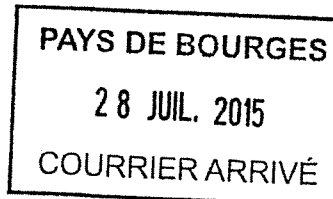


Centre-Val de Loire



Direction Générale Déléguée Stratégies,
Europe, Partenariats et Transversalité
Direction Europe et Partenariats
Dossier suivi par : Frédéric BUXERAUD
Tél. : 02.38.70.25.29
@ : frederic.buxeraud@regioncentre.fr
Références : FB/0510/2015

Monsieur le Président
A l'intention de Loïc RICHER
Pays de Bourges
Place du Général Leclerc
BP 22
18500MEHUN SUR YEVRE



Orléans, le 24 JUIL. 2015

Objet : Compléments suite à la sélection des candidatures
Appel à projets LEADER / Programme FEADER 2014-2020, mesure 19

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 7 juillet 2015, je vous confirmais que la candidature du GAL de votre territoire avait été retenue dans le cadre de l'appel à projets LEADER 2014-2020.

Le jury de sélection a considéré que votre candidature est cohérente avec les orientations du programme Leader. Elle présente des potentialités intéressantes sur le thème de la solidarité ville/campagne et de la solidarité intergénérationnelle, en lien avec l'économie sociale et solidaire et le maintien à domicile.

Le jury a toutefois relevé certains points dans votre dossier qui nécessitent d'être retravaillés. Vous disposez d'un délai complémentaire de trois mois, jusqu'au 15 octobre 2015, afin de modifier votre dossier.

La stratégie nécessiterait d'être réorganisée autour d'une priorité ciblée et sur la base d'une enveloppe de 1.000.000 d'euros de FEADER. La fiche action dédiée à la qualité environnementale et patrimoniale a pour effet une dispersion du plan de développement. En outre, le taux de co-financement du FEADER de votre maquette financière devra être porté à 80% pour toutes les actions.

Vous devez préciser l'axe directeur de votre stratégie et prioriser au sein de chaque fiche action les opérations que vous souhaitez soutenir.

Les services de la région sont à votre disposition pour travailler ces points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

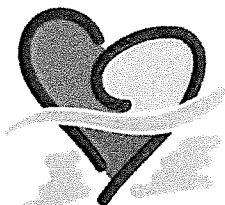
Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
le Directeur Général des Services

Jean-Daniel HECKMANN

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Président du Conseil régional

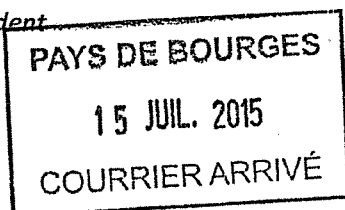


CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 38.70 30 30 - Fax : 38 70 31 18 - www.regioncentre-valdeloire.fr



Région
Centre-Val de Loire

Le Président



Monsieur Alain MAZÉ
Président
Pays de Bourges
GAL de Bourges
Place du Général Leclerc
BP 22
18500 MEHUN SUR YEVRE

Orléans, le 7 juillet 2015

Monsieur le Président,

Avec la volonté forte de promouvoir une ruralité dynamique et innovante, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix, dans le cadre de sa responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens, d'augmenter le volume financier du programme LEADER par rapport à la précédente programmation. Ainsi, notre région dispose désormais d'une enveloppe de 23,2 millions d'euros pour accompagner les projets portés par les Groupes d'Action Locale (GAL) sur l'ensemble du territoire régional.

Dans ce cadre, vous avez bien voulu réunir les acteurs locaux et les élus de votre territoire pour répondre à l'appel à projets que j'ai initié et je vous en remercie.

A l'issue des deux jours d'auditions de l'ensemble des porteurs de projets, j'ai le plaisir de vous informer que le projet du GAL de votre territoire a été retenu et que j'ai décidé d'y consacrer une dotation de 1 000 000 euros.

Le jury de sélection a souhaité retenir dès aujourd'hui votre dossier et vous permettre d'apporter les éléments manquants et les réponses aux remarques évoquées lors de l'audition dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 15 octobre. Je vous adresserai prochainement les points qui doivent permettre de faire évoluer votre dossier et dans cette perspective, les services de la Région sont à votre entière disposition afin de vous accompagner dans la finalisation de votre candidature.

Au-delà du projet porté par votre territoire, je note avec satisfaction la grande qualité des projets qui ont été présentés par 23 Groupes d'Action Locale et auxquels nous avons pu apporter une réponse positive. Ainsi, la quasi-totalité du territoire rural régional éligible à cette mesure aura désormais accès au Fonds européens agricole pour le développement rural (FEADER), alors que sur la période précédente, seuls 13 GAL, dont un interrégional, avaient été sélectionnés. Cette décision de l'exécutif régional fait désormais de notre Région une des toutes premières de France pour le nombre de communes bénéficiaires de LEADER sur son territoire et témoigne de son attention à la ruralité et à l'avenir de ses habitants.

Par ailleurs, dans un souhait de sécuriser les actions contenues dans le projet que vous nous avez présenté, je vous rappelle que j'ai fait le choix de porter la participation de LEADER à 80% du total des subventions mobilisables. Cette décision limitera ainsi l'effort financier des collectivités territoriales dans cette période où l'argent public est rare, sans toutefois renoncer à la subsidiarité souhaitée par la commission européenne.

Ensemble, je souhaite que nous puissions faire démarrer les actions sur les territoires dans les meilleurs délais pour que la ruralité de notre région soit toujours plus dynamique, innovante, porteuse d'avenir et d'emplois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

François BONNEAU

Copie aux Maires des communes du GAL

Chargé de mission du programme européen Leader

Mieux vivre ensemble – Intergénérationnel au service de l'alimentation et du maintien à domicile

Profil de poste

Le Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges, créé en 1997, représente 50% de la population du département du Cher. Il a pour membre la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (97 200 habitants) et 5 Communautés de Communes (52 700 habitants). La Charte de développement, actualisée en 2006, comprend un axe important relatif au maintien et au développement de la biodiversité.

Le Syndicat Mixte porte principalement l'animation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, avec une équipe de 3 personnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen Leader 2015/2020 le Pays de Bourges a répondu, pour la première fois, à l'appel à projet régional Leader.

Sa candidature a été retenue mais le Conseil Régional lui a demandé d'apporter pour le 15 octobre 2015 quelques modifications à son programme d'actions afin de cibler plus précisément ses axes d'intervention.

La dotation retenue pour le programme du Pays est de 1 000 000 €.

Les missions

- Mise en œuvre de la stratégie et du plan de développement du programme Leader : animation, promotion de la démarche, animation du groupe de travail, ...
- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conseil, aide au montage des dossiers de demande de subvention, recherche de cofinancements, ...
- Suivi technique des dossiers : relations avec les autorités de gestion et de paiement, les cofinanceurs, ...
- Aide à la décision : organisation et préparation des différentes instances (comité technique, comité de programmation, commissions de travail,...)
- Pilotage du programme : suivi de la réalisation des objectifs, réalisation de bilans intermédiaires et de l'évaluation finale, conception et mise en place d'outils d'aide à la décision, à l'évaluation.
- Suivi de la gestion financière et administrative des dossiers avec l'assistance d'un agent à temps partiel.
- Mise en œuvre du plan de communication du programme Leader et promotion du dispositif en lien avec l'agent chargé de la communication du Pays.
- Développement d'actions de coopération avec d'autres territoires.
- Participation au principe de capitalisation et de diffusion d'expériences via les réseaux d'animation (réseau rural, réunions inter GAL, ...).
- Assistance, conseil dans la mobilisation des fonds européens pour le territoire, veille sur les appels à projets européens, et en général sur tout sujet pouvant concerner les porteurs de projets du territoire.

Qualités requises

- Sensibilité aux problématiques rurales
- Esprit d'équipe
- Capacités d'animation, aisance orale
- Disponibilité, dynamisme, autonomie
- Rigueur et sens de l'organisation
- Qualités relationnelles et rédactionnelles

Profil recherché

- Bac + 5 avec expérience professionnelle fortement souhaitée dans le développement local, les dispositifs d'aides
- Maîtrise des programmes européens : fonds structurels, règles d'attribution, de gestion, suivi, contrôle
- Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales
- Capacité à mobiliser les acteurs et assurer leur mise en réseau
- Maîtrise des outils informatiques (word, excel, internet, ...)
- Titulaire du permis B

Conditions

- Poste à temps complet, placé sous l'autorité du Président du Pays et de l'Agent de développement
- Basé à Mehun-sur-Yèvre
- A pourvoir au 4 Janvier 2016
- CDD de 2 ans
- Poste de cadre A - grade d'attaché
- Salaire en fonction de l'expérience et selon grille indiciaire

Adresser lettre de motivation manuscrite et curriculum vitae **avant le 14 Novembre 2015** à :

Monsieur le Président
Pays de Bourges
BP 22 – Place du Général LECLERC
18 500 MEHUN sur YEVRE

Proposition de la nouvelle maquette financière :

	Contributions publiques françaises	FEADER	Dépenses Publiques Totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique totale (DPN)	Contribution privée éventuelle
1.1.) Maintenir une dynamique agricole sur le Pays de Bourges – Promouvoir les circuits courts :	15 000	60 000	75 000	80%	50000
1.2.) Maraichage solidaire aux jardins partagés : un vecteur d'intégration et de mise en réseau des habitants ou valoriser le lien social	35 000	140 000	175 000	80%	90 000
1.3.) Projet de développement de la filière bio locale pour fournir la restauration hors domicile (RHD) en bio et développement de la RHD en bio dans le pays de Bourges	10 000	40 000	50 000	80%	20 000
1.4.) Accompagner la réalisation de projets solidaires liés à la création d'épiceries sociales et/ou solidaires, de restaurants associatifs, de soutenir des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire (recycleries)	67 500	270 000	337 500	80%	150000
2.1.) Conforter la mise en œuvre de BATI(s) DEMONSTRATEUR(s) et l'émergence de projets relatifs à la silver économie au cœur des projets territoriaux	40 000	160 000	200 000	80%	70000
2.2.) Former les artisans et accompagner la création de supports de communication afin de sensibiliser les propriétaires à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (économiquement) chez soi :	7 500	30 000	37 500	80%	10 000
2.3.) Identifier les besoins des territoires , des acteurs qui interviennent sur le secteur du maintien à domicile afin de faire évoluer les modes d'accompagnements en considérant l'ensemble des progrès technologiques (rôle, degré d'engagement, type d'intervention)	7 500	30 000	37 500	80%	10 000
2.4.) Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population au travers de l'ESS	20 000	80 000	100 000	80%	45000
3. Développer la coopération	15 000	60 000	75 000	80%	
4. Animer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	32 500	130 000	162 500	80%	
Total du tableau	250 000	1 000 000	1 250 000		

(Soumis à validation : cf. document de travail)

Pour rappel : l'ancienne maquette financière présentée au Comité Syndical du 21 Avril 2015

	Contributions publiques françaises	FEADER - LEADER	Dépenses Publiques Totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique totale (DPN)	Contribution privée éventuelle
1.1.) Maintenir une dynamique agricole sur le Pays de Bourges – Promouvoir les circuits courts	50 000	70 000	120 000	58%	50000
1.2.) Maraichage solidaire aux jardins partagés : un vecteur d'intégration et de mise en réseau des habitants ou valoriser le lien social	100 000	150 000	250 000	60%	90 000
1.3.) Projet de développement de la filière bio locale pour fournir la restauration hors domicile (RHD) en bio et développement de la RHD en bio dans le pays de Bourges	40 000	40 000	80 000	50%	20 000
1.4.) Accompagner la réalisation de projets solidaires liés à la création d'épiceries sociales et/ou solidaires, de restaurants associatifs, de soutenir des démarches expérimentales en matière d'économie circulaire (recycleries)	600 000	300 000	900000	33%	150000
2.1.) Conforter la mise en œuvre de BATI(s) DEMONSTRATEUR(s) et l'émergence de projets relatifs à la silver économie au cœur des projets territoriaux	120 000	165 000	285 000	57%	70000
2.2.) Former les artisans et accompagner la création de supports de communication afin de sensibiliser les propriétaires à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (économiquement) chez soi	20 000	30 000	50 000	60%	10 000
2.3.) Identifier les besoins des territoires , des acteurs qui interviennent sur le secteur du maintien à domicile afin de faire évoluer les modes d'accompagnements en considérant l'ensemble des progrès technologiques (rôle, degré d'engagement, type d'intervention)	50 000	30 000	80 000	37%	10 000
2.4.) Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population au travers de l'ESS	60 000	80 000	140 000	57%	45000
3.1.) Les Trames Vertes, vecteurs écologiques et économiques	90 000	70 000	160 000	43%	54000
3.2.) Ferme -Abeille- Biodiversité : soutenir les projets d'aménagements liés à la reconstitution de corridors	200 000	70 000	270 000	25%	90 000
3.3.) L'itinérance douce, vecteur pour promouvoir la biodiversité et le patrimoine	100 000	80 000	180 000	44%	
4. Développer la coopération : Pour ouvrir les horizons et faire évoluer les pratiques	20 000	80 000	100 000	80%	
5. Évaluer et communiquer pour assurer la mise en œuvre du programme LEADER	20 000	20 000	40 000	50%	
Total	1 850 000 €	1 185 000 €	3 035 000 €	39%	589 000 €